

La Tunisie a renforcé la formation de ses forces armées pour faire face au terrorisme, comme ici dans une base au nord du pays.

Des dérives sécuritaires qui rappellent l'ère Ben Ali

Tunisie Les mesures d'exception prises depuis deux ans par les autorités entraînent des violations des droits de l'homme, dit Amnesty.

Fin décembre 2015, Nouredine rejoint la marbrerie qui l'emploie à Tunis, juste après la prière de l'après-midi. Ce Tunisien de 29 ans est abordé par un policier en civil qui lui demande s'il connaît un terroriste présumé qu'il recherche. L'agent l'accuse de lui manquer de respect et l'emmène au poste où il lui demande pourquoi il est barbu et porte une kamis (un vêtement long traditionnel). Le policier l'accuse d'être impliqué dans l'attaque contre la Garde présidentielle (qui a fait douze morts à Tunis, un mois plus tôt).

Nouredine est maltraité, frappé, menotté, puis roué de coups. Accusé d'appartenir à une cellule terroriste, il est alors détenu trois jours dans une prison avant d'être remis en liberté. Il raconte ensuite sa mésaventure à une chaîne de télévision mais le lendemain, il est à nouveau accusé, détenu dix jours et interrogé sans cesse sur les moindres détails de sa vie par la brigade antiterroriste, avant d'être relâché.

Des dérapages sécuritaires

Le cas de Nouredine figure, parmi bien d'autres, dans un rapport publié lundi par Amnesty International et consacré aux dérapages de la politique sécuritaire des autorités tunisiennes. Depuis près de deux ans, la Tunisie a rétabli l'état d'urgence et pris des mesures d'exception, afin de protéger sa population contre le terrorisme – après que quatre attaques majeures eurent fait 141 morts entre mars 2015 et mars 2016 (22 au musée du Bardo à Tunis, 39 sur une plage de Sousse et 12 dans un

bus de la Garde présidentielle à Tunis, avant les 68 morts des attaques contre des bases militaires et un poste de police à Ben Guerdane, à la frontière avec la Libye).

Amnesty souligne que *"l'application de ces mesures est souvent arbitraire, discriminatoire et disproportionnée et qu'elle a entraîné toute une série de violations des droits humains qui rappellent de plus en plus les pratiques du régime de Ben Ali"*. L'ONG recense des arrestations arbitraires, des descentes de police et des perquisitions menées sans autorisation, des intimidations, des délits d'apparence, des actes de maltraitance et de torture, des restrictions illégales à la liberté de mouvement au moyen d'assignations à résidence. Le rapport est fondé sur plus de quatre-vingts entretiens avec des victimes d'abus et leurs proches ainsi qu'avec des avocats, des juges, des militants de la société civile et des journalistes.

Une désastreuse expérience

Six ans après son "printemps", la Tunisie poursuit une évolution politique et institutionnelle s'inspirant des valeurs démocratiques. Mais ces efforts sont mis en danger par le terrorisme, qui vise tant le secteur clé du tourisme que l'autorité de l'Etat. Si Amnesty admet que les modifications du code de procédure pénale mises en œuvre mi-2016 ont permis de renforcer les garanties contre la torture et les traitements inhumains, l'organisation demande notamment aux autorités tunisiennes que les gardes à vue ne dépassent pas les deux jours et que cesse l'impunité des agents impliqués dans les abus.

Le rapport confirme l'image d'un Etat à cran, soucieux jusqu'à l'obsession de surveiller et contrôler ses nationaux radicaux, en partance ou de retour des "terres de djihad" (Libye, Syrie, Irak) et déterminé à ne plus vivre la désastreuse expérience d'une attaque terroriste.

V.B.